

	
Délégation n° 30	Conseil Municipal du Mercredi 5 juin 2019
Service Port de Plaisance	Domaine de compétence : 7 - Finances locales
<p>Le Mercredi 5 Juin deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<p>Date de convocation : 27/05/2019</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 10</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Maryse MAILLART, Adjoint, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bagdad GHEZAL à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur Gérard ANDRE, Madame COUSIN Angélique à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur le Maire, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Edouard YDEE à Monsieur Francis LEROY, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.</p>
<p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Martine GHEZAL</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>	
<p>Objet : Port de plaisance- Adhésion à l'Association des Ports de Plaisance des Hauts de France (APPHF)</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Frédéric CADET, Adjoint.</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>L'Association des Ports de Plaisance des Hauts de France lance son appel à cotisation pour l'année 2019.</p>

Considérant que le réseau des ports de la Côte d'Opale s'est structuré en association Loi 1901 et a pris pour nom « l'Association des Ports de Plaisance Maritime et Fluviaux des Hauts de France (APPHF) »

Considérant que cette association a pour but de représenter les 5 ports de plaisance de la Côte d'Opale et 7 ports fluviaux et a pour objectif d'insuffler une dynamique positive, de fédérer les différentes actions possibles pour accroître la notoriété et le professionnalisme de chaque port de plaisance.

Considérant que le programme d'actions pour l'année 2019 a été défini comme suit :

1. Renforcement de l'identité commune
 - a. Accueil de nouveaux gestionnaires
 - b. Recherche de positionnement
 - c. Recensement des structures
2. Renforcement de l'attractivité touristique
 - a. Formation du personnel et mise en place d'une veille juridique.
 - b. Adhésion TYHA (fédération anglaise des ports) et certification « gold anchors »
 - c. Salon nautique de Gand
 - d. Recherche d'influenceurs
3. Promotion environnementale
 - a. Audits
 - b. Engagement dans la démarche Ports propres (certification)
 - c. Exposition itinérante
 - d. Étude sur les espèces invasives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De confirmer la poursuite de ce partenariat
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser la contribution de 6000€ (Six mille euros) pour l'année 2019

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 07/06/2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.